

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de Vous,—SALUT:

ATTENDU que Nous avons jugé à propos, par et avec l'avis et le consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, de dissoudre le présent parlement du Canada qui demeure prorogé jusqu'au quinzième jour de septembre prochain, 1925;

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et dissolvons par le présent ledit parlement du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes sont excusés de se rencontrer et d'assister à ladite réunion ledit quinzième jour de septembre prochain 1925.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce cinquième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-cinq et de Notre règne la seizième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.